



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

LES OBJECTIFS DE LA FILIÈRE APICOLE FRANÇAISE *

I - Le constat

La consommation française de miel est d'environ 39 800 tonnes pour une production nationale disponible de 14 300 tonnes (18 300 produites – 4 000 tonnes exportées).

Pour couvrir ses besoins, la France importe donc 25 400 tonnes de miel par an, soit près de 10 000 tonnes de plus qu'il y a dix ans.

La forte croissance des importations s'explique principalement par la diminution de la production française d'environ 30 % sur cette même période.

La production apicole française est en déclin.

II - Les objectifs stratégiques

Pour lutter contre ce déclin, il est essentiel d'augmenter la production française de miel, ce qui implique :

A – Augmenter le cheptel apicole

Pour favoriser cet objectif, il importe :

1) de limiter les causes de diminution des cheptels :

- en développant une approche multifactorielle des troubles des colonies d'abeilles (recenser les différentes typologies, notamment en distinguant les troubles aigus des troubles chroniques, mieux diagnostiquer les affaiblissements des colonies et identifier les causes de dépopulations, facteurs favorisant et déclenchant ces troubles),
- en mettant en place une épidémiologie-surveillance des pathologies et des troubles des colonies d'abeilles,
- en élaborant une méthodologie de recueil des données et organiser une base de données des résultats de contrôles et de mesures de résidus de pesticides dans les colonies d'abeilles,
- en traitant les pathologies (médicaments vétérinaires, plans sanitaires d'élevage, recherches de méthodes de lutte alternatives...),
- en élaborant des plans sanitaires de lutte nationaux et régionaux.

2) de favoriser le maintien et le développement des cheptels :

- en favorisant l'accès à la génétique au plus grand nombre d'apiculteurs (structure collective de sélection à construire),
- en soutenant la multiplication des cheptels par chaque apiculteur (assurer l'autonomie des exploitations),
- en soutenant la production de reines et d'essaims par les éleveurs (notamment pour les apiculteurs qui s'installent ou ceux qui rencontrent des difficultés),
- en améliorant les ressources alimentaires des abeilles (biodiversité, volet « vert » de la PAC études sur le potentiel mellifère des cultures).

B – Impliquer le plus grand nombre d'apiculteurs.

Il existe différentes formes d'apiculture : des petits ateliers (< 40 ruches), des petites exploitations, souvent pluriactives (> 40 ruches et < 150 ruches) et des exploitations spécialisées (> 150 ruches).

Il convient :

- de développer les actions de formations (y compris qualifiantes) des apiculteurs,
- d'analyser le fonctionnement économique des exploitations par un suivi technico-économique,
- d'assurer la transparence des exploitations apicoles, de mieux connaître les apiculteurs et le nombre de ruches,
- de promouvoir un réseau d'appui technique auprès des apiculteurs, notamment par un partenariat entre les Associations de développement apicole (ADA) et les Chambres d'agriculture,
- de rédiger un guide des bonnes pratiques apicoles,
- de considérer le plus grand nombre d'apiculteurs dans les actions sanitaires et les enjeux de la pollinisation et de maintien de la biodiversité.

C – Identifier et valoriser le miel français

Afin de permettre aux consommateurs d'exercer leur libre-arbitre dans leurs choix de consommation, il convient de conforter l'image du miel produit en France et de faciliter son identification.

Pour favoriser cet objectif, il importe :

- d'améliorer la connaissance de la composition du miel et de lutter contre l'adultération,
- de définir règlementairement le produit de façon précise (directive miel),
- de valoriser les démarches de qualité et d'encourager la promotion de l'origine géographique,
- de promouvoir un guide des bonnes pratiques d'hygiène et d'en généraliser la mise en œuvre,
- d'améliorer l'étiquetage des produits, notamment par l'identification du pays d'origine et du producteur.

D – Développer la consommation de miel français

Pour réaliser cet objectif, il convient :

- de mieux connaître le marché intérieur,
- de mieux appréhender les tendances du marché (les types de miel consommés, les lieux d'achat, les prix, etc.).

- Synthèse adoptée par le Comité apicole de FranceAgriMer en avril 2012.

* Le Comité apicole a été créé, en octobre 2011, par décision du directeur général de FranceAgriMer et regroupe l'ensemble des structures apicoles (SPMF, SNA, UNAF, FFAP), les sections apicoles de la FNSEA, de la Confédération paysanne, de la Coordination rurale, FEDAPI, SFM, SNFGMA, FGDS, FNOSAD, ADA France et ITSAP institut de l'abeille. L'ARF et les directions générales du ministère en charge de l'agriculture concernées participent à ses travaux.